

**COMMISSION SPÉCIALE MIXTE POUR  
L'ACCUEIL DE LA COMMUNE MUNICIPALE  
DE MOUTIER**

Delémont, le 12 février 2024

# Communiqué de presse

**Moutier dans le Jura : la commission parlementaire spéciale mixte pour l'accueil de la commune municipale de Moutier accepte à l'unanimité le projet d'acte relatif à l'approbation du concordat entre le canton de Berne et la République et Canton du Jura concernant le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura**

Réunie le 7 février, la commission parlementaire spéciale mixte pour l'accueil de la commune municipale de Moutier (CSM) a accepté à l'unanimité le projet d'acte visant à permettre le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura, pièce maîtresse du dossier.

La commission s'est retrouvée à onze reprises depuis août 2022. La majorité des séances ont été consacrées au concordat. La CSM relève que le texte est le fruit d'un travail en profondeur de la part des délégations de négociation bernoise et jurassienne pendant près de deux ans. Chaque partie estime que le concordat est équilibré et ne prêterite aucun des deux camps. C'est aussi l'avis de la CSM qui a accepté le document à l'unanimité.

Le Grand Conseil bernois et le Parlement jurassien se prononceront simultanément sur ce sujet le 6 mars prochain. La population des deux cantons en fera de même le 22 septembre de cette année. Le même jour, dans le Jura, l'objet du vote intégrera également l'abolition de l'article 139 de la Constitution. Ensuite, les Chambres fédérales devront donner leur aval dans le courant 2025. Moutier deviendra jurassienne au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La commission poursuit son travail en lien avec le transfert de Moutier. Elle traitera notamment de la création du quatrième district jurassien prochainement.

*Personnes de contact :*

- *Philippe Rottet, député et président de la commission spéciale mixte, 032 422 66 13*
- *Cédric Erard, conseiller de ville et vice-président de la commission spéciale mixte, 079 365 19 02*